



Connaissance d'une personne au cours de la procédure de divorce

Par imi, le **06/01/2011** à **15:38**

Bonjour,

j'ai fais la conaissance d'un homme en cours de divorce. nous n'avons pas de vie commune mais en attendant que le jugement soit prononcé, je voulais savoir si c'était possible que nos familles se rencontres et si cette situation n'est pas considéré comme de l'adultère. si oui y a t-il une solution sachant qu'il a des enfants?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.